



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
**Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions  
Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada**  
800 Burrard Street, Room 219  
800, rue Burrard, pièce 219  
Vancouver, BC V6Z 0B9  
Bid Fax: (604) 775-7526

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Fibreglass Reinforced Fish Tubs	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> F1700-150667/A	<b>Date</b> 2015-12-16
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> F1700-150667	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$VAN-795-7696	
<b>File No. - N° de dossier</b> VAN-5-38247 (795)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2016-01-27</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Pacific Standard Time PST
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Siopongco, Philip	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> van795
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (604) 775-7619 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> Snootli Creek Hatchery Site Conuma Hatchery Site	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Public Works and Government Services Canada - Pacific  
Region  
219 - 800 Burrard Street  
800, rue Burrard, pièce 219  
Vancouver, BC V6Z 0B9

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....</b>	<b>2</b>
1.1 BESOIN .....	2
1.2 COMPTE RENDU .....	2
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX .....	2
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....</b>	<b>2</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.4 LOIS APPLICABLES.....	3
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....</b>	<b>4</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	4
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....</b>	<b>5</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	5
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION - CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES.....	5
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>6</b>
5.1 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L' ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	6
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....</b>	<b>7</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	7
6.2 BESOIN .....	7
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	7
6.4 DURÉE DU CONTRAT .....	7
6.5 RESPONSABLES .....	8
6.6 PAIEMENT .....	9
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	9
6.8 ATTESTATIONS .....	9
6.9 LOIS APPLICABLES.....	10
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS.....	10
<b>ANNEXE «A».....</b>	<b>11</b>
<b>BESOIN.....</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXE « B ».....</b>	<b>18</b>
<b>BASSINS D'ÉLEVAGE DE POISSON - SCHÉMAS.....</b>	<b>18</b>
<b>ANNEXE «C».....</b>	<b>19</b>
<b>BASE DE PAIEMENT.....</b>	<b>19</b>
<b>FORMULAIRE A – FORMULAIRE D'ÉVALUATION TECHNIQUE .....</b>	<b>20</b>
<b>FORMULAIRE B: FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION .....</b>	<b>21</b>

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin et à l'annexe B - Bassins d'élevage de poisson - Schémas.

### **1.2 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.3 Accords commerciaux**

Le marché est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain, de l'Accord de libre-échange Canada-Pérou, de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie; de l'Accord de libre échange Canada-Chili, Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC) et de l'accord sur le commerce intérieur (ACI).

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2015-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

« Le paragraphe 3 de l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003 incorporées ci-haut par renvoi, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

#### **3. Liste de noms**

- a. Les soumissionnaires qui sont incorporés ou une entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant à titre de coentreprise, ont déjà fourni une liste complète des noms de tous les administrateurs du soumissionnaire, ou le nom du ou des propriétaire(s), au moment de présenter un arrangement dans le cadre de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA).
- b. Ces soumissionnaires doivent immédiatement informer le Canada par écrit de tout changement touchant la liste des noms des administrateurs pendant ce processus d'approvisionnement. »

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

---

Supprimer : 60 jours

Insérer : 120 jours

## **2.2 Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

### **2.2.1 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions**

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard 15 jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

### **2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 14 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

### **2.4 Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

---

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement (Annex "C"). Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

#### **3.1.1 Fluctuation du taux de change**

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

#### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

(a) Les soumissionnaires doivent satisfaire à toutes les exigences obligatoires pour que leur proposition soit prise en considération. Toute proposition qui ne respecte pas l'une ou l'autre des exigences obligatoires sera jugée non conforme et irrecevable.

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

- (a) Fabriquer et livrer 24 bassins d'élevage de poisson en plastique renforcé de fibre de verre conformément aux spécifications et aux emplacements énoncé à l'annexe A – Besoin et à l'annexe B – Bassins d'élevage de poisson - Schémas
- (b) Fourniture d'au moins deux (2) références : nom de l'entreprise, nom et numéro de téléphone d'une personne ressource qui peut fournir des renseignements concernant la livraison, par le soumissionnaire, de bassins en fibres de verre semblables (au cours des deux dernières années) à des fins d'aquaculture ou d'éclosion.
- (c) Fourniture de fiches et de dessins techniques démontrant de quelle façon leur produit satisfait aux exigences énoncées à l'annexe A.

#### **4.1.2 Évaluation financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement indiquée à l'annexe C. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément. Les coûts doivent comprendre ce qui suit :

- (a) Les coûts de fabrication de vingt-quatre (24) bassins d'élevage de poisson mesurant 4878 mm x 1524 mm tels que définis à l'annexe A;
- (b) Les frais de livraison et de déchargement de ces articles aux écloséries de Pêches et Océans Canada ci-dessous :
  - 1. Écloserie du ruisseau Snootli  
Située sur l'autoroute 20, à environ 11 kilomètres à l'est de Bella Coola (C.-B.)
  - 2. Écloserie la rivière Conuma  
Située à 42 kilomètres à l'ouest de Gold River (C.-B.), le long de la route forestière Head Bay

### **4.2 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires**

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms**

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

#### **5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

## **PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

**6.1.1** Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **6.2 Besoin**

L'entrepreneur doit fournir et livrer vingt-quatre (24) bassins d'élevage de poisson circulaires mesurant 4878 mm (diamètre) x 1524 mm (profondeur intérieure). Seize (16) bassins doivent être livrés à l'écloserie du ruisseau Snootli, située sur l'autoroute 20, à environ 11 kilomètres à l'est de Bella Coola (C.-B.), et les huit (8) autres doivent être livrés à l'écloserie de la rivière Conuma, située à 42 kilomètres à l'ouest de Gold River (C.-B.), le long de la route forestière Head Bay.

### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **6.3.1 Conditions générales**

2010A (2015-09-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **6.4 Durée du contrat**

#### **6.4.1 Période du contrat**

La période du contrat commence à la date d'attribution du contrat et se termine à la fin de la période de garantie.

#### **6.4.2 Date de livraison**

Tous les biens livrables; doivent être reçus au plus tard 31 mars 2016.

#### **6.4.3 Instructions d'expédition**

Destination FAB, écloseries de Pêches et Océans Canada du ruisseau Snootli et de la rivière Conuma se trouvant toutes deux en Colombie-Britannique, y compris les frais de livraison, les droits de douanes et les taxes applicables.

#### **6.4.4 Livraison et déchargement**

1. Les camions de livraison doivent être munis d'un dispositif permettant d'effectuer le déchargement dans les endroits dépourvus d'installation de déchargement hydraulique, fixe ou autre.

2. Au moment des livraisons, il doit y avoir un nombre d'employés suffisant pour décharger tous les types de véhicules sans l'aide des employés du gouvernement fédéral.
3. À certains endroits, les camions de livraison doivent être déchargés lorsqu'ils sont stationnés en bordure du trottoir. Lorsque le matériel est déposé sur le trottoir, il doit être placé à proximité de l'entrée désignée pour que le personnel de l'endroit puisse le transporter facilement à l'aide de l'équipement de manutention mécanique.

#### 6.4.5 Inspection et acceptation

Le Responsable technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

### 6.5 Responsables

#### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Philip Siopongco  
Spécialiste en approvisionnements  
Direction générale des approvisionnements  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Adresse : 800, rue Burrard, pièce 219,  
Vancouver, C.-B. V6Z 0B9

Téléphone : 604-775-7691  
Courriel : Philip.Siopongco@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

#### 6.5.2 Responsable technique

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom	
Titre	
Organisation	
Adresse	
Téléphone	
Télécopieur	
Courriel	

### 6.6. Paiement

#### 6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme précisé dans l'annexe B selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### 6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA C6000C* (2011-05-16), Limite de prix

#### 6.6.3 Méthode de paiement (Pour chaque zone de projet)

Clause du *Guide des CCUA H1000C* (2008-05-12) Paiement unique

### 6.7 Instructions relatives à la facturation

**6.7.1** L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

**6.7.2** Les factures doivent être distribuées comme suit :

**6.7.2.1** L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

**6.7.2.2** Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

### 6.8 Attestations

#### 6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les

---

attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

### 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ (*insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu*), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

### 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2015-09-03), biens (complexité moyenne)
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (*inscrire la date de la soumission*) (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le \_\_\_\_\_ » ou « , modifiée le \_\_\_\_\_ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*).

## ANNEXE « A »

### BESOIN

#### Partie 1 ÉNONCÉ DES BESOINS

##### 1.1 BESOIN

- .1 Le besoin du présent énoncé concerne la fourniture et la livraison de vingt-quatre (24) bassins d'élevage circulaires en plastique renforcé à la fibre de verre, incluant les grilles servant à exclure les poissons, les drains des contenants latéraux, le puisard, la vidange de trop-plein et tous les accessoires et composants, comme indiqué sur les dessins et précisé aux présentes.
- .2 Les bassins d'élevage doivent être livrés aux deux (2) emplacements suivants :
  - .1 le site de l'écloserie piscicole du ruisseau Snootli situé sur l'autoroute 20, à environ 11 km à l'est de Bella Coola (C.-B.) (16 bassins) et
  - .2 le site de l'écloserie piscicole de la rivière Conuma situé à 42 km à l'ouest de Gold River (C.-B.), le long de la route forestière de Head Bay (8 bassins).

#### Partie 2 BASSINS EN PLASTIQUE RENFORCÉ À LA FIBRE DE VERRE

##### 2.1 DESCRIPTION DES TRAVAUX

- .1 Le travail consiste à fournir l'ensemble de la main-d'œuvre, des matériaux, des services et de l'équipement pour la fourniture et la livraison de bassins d'élevage circulaires en fibre de verre, comme indiqué sur les dessins et précisé aux présentes. La conception des bassins d'élevage doit prévoir une installation en surface ou souterraine.
- .2 Les tuyaux d'évacuation verticaux ne sont pas compris dans ce contrat.
- .3 Liste des bassins d'élevage circulaires à livrer à l'écloserie piscicole du ruisseau Snootli :

Numéro de dessin	Diamètre du bassin d'élevage	Profondeur intérieure continue	Nombre requis
1	4 878 mm	1 524 mm	16

.4 Liste des bassins d'élevage circulaires à livrer à l'écloserie piscicole de la rivière Conuma :

Numéro de dessin	Diamètre du bassin d'élevage	Profondeur intérieure continue	Nombre requis
1	4 878 mm	1 524 mm	8

**2.2 SPÉCIFICATIONS, CODES ET NORMES DE RÉFÉRENCE**

.1 Normes commerciales

ASTM C 581	<i>Practice for Determining Chemical Resistance of Thermosetting Resins Used in Glass Fibre Reinforced Structures, Intended for Liquid Service</i>
ASTM D 638	<i>Test Method for Tensile Properties of Plastics</i>
ASTM D 695	<i>Test Method for Compressive Properties of Rigid Plastics</i>
ASTM D 790	<i>Test Methods for Flexural Properties of Unreinforced and Reinforced Plastics and Electrical Insulating Materials</i>
ASTM D 883	<i>Definitions of Terms Relating to Plastics</i>
ASTM D 2563	<i>Recommended Practice for Classifying Visual Defects in Glass- Reinforced Plastic Laminate Parts</i>
ASTM D 2583	<i>Test Method for Indentation Hardness of Rigid Plastics by Means of a Barcol Impressor</i>
ASTM D 2584	<i>Test Method for Ignition Loss of Cured Reinforced Resins</i>
ASTM D 3299	<i>Filament-Wound Glass Fibre Reinforced Thermoset Resin Chemical-Resistant Tanks</i>
ASTM D 4097	<i>Contact-Molded Glass-Fibre-Reinforced Thermoset Resin Chemical-Resistant Tanks</i>

.2 Lorsque deux ou plusieurs des règlements ci-dessus s'appliquent, les exigences les plus strictes prévalent.

## 2.3 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

- .1 L'entrepreneur doit posséder au moins deux années d'expérience reconnue et afficher un rendement satisfaisant dans le domaine de la fabrication de bassins d'élevage circulaires en plastique renforcé à la fibre de verre.

## 2.4 LIVRAISON, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

- .1 Emballage, expédition, manutention et déchargement : l'entrepreneur doit expédier tous les articles indiqués aux emplacements de projet désignés. (Voir les points 2.1.3 et 2.1.4). Il incombe à l'entrepreneur de mettre en caisse tous les éléments en fibre de verre et de les protéger contre les dommages pendant l'expédition. L'autorité technique peut refuser les articles endommagés et les retourner pour les faire remplacer ou réparer.

## 2.5 GARANTIE

- .1 Les garanties de matériaux et de fabrication de tous les articles et les accessoires précisés aux présentes, doivent demeurer valides pour une période d'au moins un (1) an, à partir de l'acceptation finale par l'autorité technique.

## 2.6 MATÉRIAUX

- .1 L'entrepreneur ne doit pas installer de matériaux comprenant du cadmium, du laiton, du bronze, du cuivre, du zinc ou leurs alliages qui pourraient entrer en contact avec l'eau d'élevage des poissons.
- .2 Résine :
  - .1 La résine doit être approuvée pour une utilisation avec la nourriture et l'eau potable. Sauf indication contraire, la même résine doit être utilisée sur tous les stratifiés.
  - .2 Sauf indication contraire, la résine ne doit pas contenir de matière de charge.
  - .3 Sauf convention contraire entre le fabricant et l'autorité technique, le système de durcissement de la résine employé doit être conforme aux recommandations du fabricant de la résine. Tous les produits fabriqués doivent durcir à au moins 90 % de la dureté Barcol minimale précisée par le fabricant de la résine.
  - .4 Aucune surface résistant aux produits chimiques, qu'elle soit intérieure ou extérieure, ne doit réagir à l'acétone.
- .3 Renforcement :
  - .1 Le tissu stratifié doit être de type E.
  - .2 Le mat de fibre de verre à fils coupés doit être de type E.
- .4 Construction stratifiée :
  - .1 Les bassins d'élevage doivent être fabriqués au moyen d'un système stratifié composé, au minimum, des couches suivantes :
    - .1 enduit de polyester gélifié;
    - .2 fibre de verre à fils coupés;

- 
- .3 tissu stratifié;
  - .4 fibre de verre à fils coupés;
  - .5 enduit de polyester gélifié.
- .2 L'épaisseur minimale du stratifié doit être de 4,8 mm (3/16 po).
  - .3 La surface intérieure de chaque bassin d'élevage doit être lisse et uniforme, conçue à partir d'une surface moulée, et elle doit être faite d'un enduit de polyester gélifié d'une épaisseur comprise entre 15 et 18 mils. L'extérieur de chaque bassin d'élevage doit être enduit d'une couche de finition en polyester gélifié d'une épaisseur minimale de 10 mils. La couleur utilisée pour le bassin d'élevage doit être approuvée par l'autorité technique.
  - .4 Tous les orifices et les découpes pratiqués chez le fabricant doivent être scellés au moyen de résine et d'enduit gélifié.
- .5 Description des bassins en fibre de verre
    - .1 Fournir des bassins en plastique renforcé à la fibre de verre composés de deux (2) parties, complètes et prêtes pour le raccordement des tuyaux et l'installation sur le terrain. Les bassins sont destinés à la production de poissons à des températures de l'eau allant de 0 à 20 degrés Celsius. Les bassins seront utilisés à l'extérieur comme l'indiquent les dessins et pourraient être soumis à la plage et aux variations de température ambiante maximale des emplacements géographiques.
    - .2 Les bassins doivent être conformes à toutes les dimensions et comporter les caractéristiques indiquées sur les dessins. Une fois retirés des moules, les bassins doivent avoir des côtés uniformes conformes à la profondeur intérieure indiquée aux sections 2.1.3 et 2.1.4, un fond en pente, un renforcement suffisant pour maintenir une flexion totale au point central inférieure à 6 mm lorsqu'ils sont remplis d'eau. Un prolongement de mur boulonné pour satisfaire aux exigences de profondeur intérieure ne sera pas accepté. La stabilité des bassins doit permettre de les déplacer vides à l'aide d'un chariot élévateur à fourche qui les soulève du centre ou de les transporter par les extrémités sans les déformer ni les endommager.
    - .3 Les ouvertures des tuyaux d'évacuation verticaux et les fentes des grilles doivent être pratiquées en vue de l'utilisation indiquée sur les dessins.
    - .4 Toutes les grilles des bassins doivent être fournies par l'entrepreneur. Les grilles doivent être interchangeables d'un bassin à l'autre.
    - .5 Aucun tuyau d'évacuation vertical externe n'est compris dans ce contrat.
    - .6 La flexion maximale admissible des parois est de 6 mm mesurée au centre du bassin.
    - .7 S'il y a lieu, chaque bassin doit être pourvu de fentes pour les grilles d'extrémité de manière à empêcher les poissons d'entrer dans les zones de drain des tuyaux verticaux.
      - .1 Les grilles doivent être en acier inoxydable (ou en aluminium de 4,8 mm) avec une ouverture maximale de 3,2 mm.
      - .2 Les grilles pour plusieurs bassins d'une taille donnée doivent être interchangeables d'un bassin à l'autre.
      - .3 Les grilles doivent être munies d'un cadre intégré sur le pourtour.
      - .4 La surface des grilles doit être lisse sur les deux faces sans aucun bord tranchant.

- .8 Liste des bassins d'élevage circulaires – Se reporter au dessin et aux sections 2.1.3 et 2.1.4.

## 2.7 QUALITÉ DE L'EXÉCUTION

- .1 Défectuosités visuelles : La norme ASTM D2563 doit servir de référence lors du contrôle de la qualité tant pour les bassins à structure filamentaire construits conformément à la norme ASTM D3299, que pour les bassins moulés à la main construits conformément à la norme ASTM D4097. Les niveaux d'acceptation sont les suivants :

Défectuosité	Surface traitée	Surface non traitée
Boursouflures	Aucune	Maximum de 6 mm de diamètre x
Zones brûlées	Aucune	Aucune
Éclats	Aucun	Maximum de 6 mm avec une épaisseur maximale de 20 % de la paroi
Fissures	Aucune	Aucune
Craquelures	Aucune	Légères
Zones insuffisamment	Aucune	Maximum de 14 mm <sup>2</sup> /m <sup>2</sup>
Air emprisonné	Aucun à la surface	3 mm de diamètre maximum; pas plus de 3 % de la
Fibres de verre exposées	Aucune	Aucune
Rebords tranchants exposés	Aucun	Aucun
Corps étrangers	Aucun	Aucun si cela aura une incidence sur les
Trous	Maximum de 2 mm de diamètre x	Maximum de 3 mm de diamètre x
Égratignures	Aucune (enduit)	Aucune (enduit)
Porosité de la surface	Aucune	Aucune
Rides	Déviations maximale de 10 % de l'épaisseur de la paroi	Déviations maximale de 20 % de l'épaisseur de la paroi

Discontinuité prononcée	Aucune	Aucune
-------------------------	--------	--------

- .2 Si la surface ne répond pas aux exigences d'air emprisonné ou de vides sur moins de 40 % de la surface totale, ces zones doivent être réparées et inspectées de nouveau. Si les surfaces défectueuses font plus de 40 % de la surface totale, le bassin entier sera refusé.
- .3 Inspection de l'atelier : L'autorité technique doit pouvoir accéder à l'atelier de fabrication pendant la construction et doit être avisée une semaine avant la date prévue des essais ou des inspections. L'inspection finale doit être effectuée et l'approbation finale doit être obtenue avant l'expédition, à moins d'obtenir une renonciation par écrit. L'inspection de l'équipement par l'atelier doit inclure les éléments suivants :
- .1 Vérification de la conformité avec les dimensions des dessins et du respect des normes de construction.
  - .2 Vérification du durcissement de la surface par une épreuve de frottement avec de l'acétone. Aucune adhérence n'est permise sur la surface.
  - .3 Vérification de la dureté Barcol; le produit doit durcir à au moins quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de la dureté prescrite par le fabricant de la résine.
  - .4 Vérification des découpes dans le stratifié (buse).
  - .5 Exécution d'un essai hydraulique d'au moins 24 heures afin de déceler des fuites.
  - .6 Inspection du premier bassin fabriqué par l'autorité technique aux fins de conformité aux dessins et aux spécifications avant de poursuivre avec le reste de la commande.

## 2.8 COMPOSANTS

- .1 Les numéros de bassin d'élevage et l'information sur les dimensions comme indiqué aux sections 2.1.3 et 2.1.4 – Liste des bassins d'élevage circulaires et à l'annexe « B » – Dessin de bassin d'élevage.
- .2 Puisard central au fond du bassin, incluant la grille servant à exclure les poissons.
- .3 Contenant de vidange latéral, incluant la grille servant à exclure les poissons.

## 2.9 BOULONS, BOULONS D'ANCRAGE, RONDELLES, SUPPORTS ET PATTES DE RETENUE

- .1 L'entrepreneur doit fournir les boulons, les boulons d'ancrage, les écrous, les rondelles et les supports appropriés pour les éléments en plastique et en fibre de verre mentionnés dans cette section, conformément aux exigences des entrepreneurs des éléments en plastique et en fibre de verre. Les boulons, les boulons d'ancrage, les rondelles, les pattes de retenue et les supports appropriés selon les éléments en plastique ou en fibre de verre doivent être faits en acier inoxydable de type 316.

## 2.10 LIVRAISON DU BASSIN

- .1 L'entrepreneur des bassins en fibre de verre doit examiner et certifier par écrit que toutes les exigences en matière d'installation indiquées sur les plans sont conformes avec la nature et les limites de conception de l'unité.
- .2 Les bassins doivent être couverts et protégés pour éviter les dommages pendant l'expédition et la manutention. Toutes les surfaces finies doivent être protégées. L'entrepreneur sera responsable de tout dommage aux bassins survenu pendant le transport et le déchargement. Les permis, les exigences d'importation et les mesures de précaution requis pour le transport routier relèvent exclusivement de la responsabilité de l'entrepreneur.
- .3 L'entrepreneur est responsable de livrer les unités à l'écloserie piscicole et d'en superviser le déchargement. Les unités présentant des défauts visibles seront refusées. L'entrepreneur doit fournir son entière collaboration pendant le déchargement des unités à l'écloserie piscicole.
- .4 L'entrepreneur doit assurer la présence d'un représentant qualifié sur le site lors de l'expédition des premières unités afin de garantir le déchargement et la manutention appropriés.
- .5 Avant l'expédition, les bassins doivent être nettoyés pour enlever toute trace d'agent de démoulage, de film ou de matières nocives. Les unités doivent être soigneusement nettoyées avant l'achèvement du projet.

N° de l'invitation - Solicitation No.

F1700-150667/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

F1700-150667

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier  
538247

Id de l'acheteur - Buyer ID

VAN795

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

**ANNEXE « B »**

**BASSINS D'ÉLEVAGE DE POISSON - SCHÉMAS  
VOIR CI-JOINT**

**ANNEXE « C »****BASE DE PAIEMENT**

Tous les prix sont fermes en dollars canadiens et comprennent les frais de livraison à l'écloserie du ruisseau Snootli, située sur l'autoroute 20, à environ 11 kilomètres à l'est de Bella Coola (C.-B.), et à l'écloserie de la rivière Conuma, située à 42 kilomètres à l'ouest de Gold River (C.-B.), le long de la route forestière Head Bay, qui appartiennent à Pêches et Océans Canada. La TPS, les frais de livraison destination FAB et les droits de douanes et taxes d'accises du Canada sont inclus.

**C.1 Prix ferme**

Article	Description	Qté	Unité	Prix unitaire ferme	Prix calculé
1	Bassins à poisson de 16', conformément aux annexes A et B	24	each	\$	\$
2	Livraison et déchargement à l'écloserie du ruisseau Snootli (16 unités)	1	lot	\$	\$
3	Delivery and unloading at Conuma River Hatchery (8 units)	1	lot	\$	\$
				Prix total calculé	

**FORMULAIRE A – Formulaire d'évaluation technique**

Directives à l'intention des soumissionnaires :

1. Les soumissionnaires doivent démontrer comment ils comptent se conformer aux spécifications obligatoires énoncées à l'annexe A - Besoin et à l'annexe B - Schémas.

Spécifications obligatoires		Conformité		Information requise dans la proposition technique
		Oui	Non	
1	Fabrication et livraison de 24 bassins d'élevage de poisson en plastique renforcé aux fibres de verre conformes aux spécifications énoncées à l'annexe A – Besoin et à l'annexe B – Bassin d'élevage de poisson – Schémas	_____	_____	
2	<p>Fourniture d'au moins deux (2) références : nom de l'entreprise, nom et numéro de téléphone d'une personne ressource qui peut fournir des renseignements concernant la livraison, par le soumissionnaire, de bassins en fibres de verre semblables (au cours des deux dernières années) à des fins d'aquaculture ou d'éclosion.</p> <p>Les références devront répondre à des questions sur la livraison et l'exécution de travaux satisfaisants au cours des deux dernières années.</p> <p>Nota : Tout commentaire négatif de la part d'une référence entraînera le rejet de la soumission.</p>	_____	_____	<p>Référence 1 : Nom de l'entreprise _____</p> <p>Nom et numéro de téléphone de la personne-ressource : _____</p> <p>Date de livraison : _____</p> <p>Référence 2 : Nom de l'entreprise _____</p> <p>Nom et numéro de téléphone de la personne-ressource : _____</p> <p>Date de livraison : _____</p>
3	Fourniture de fiches et de dessins techniques démontrant de quelle façon leur produit satisfait aux exigences énoncées à l'annexe A.	_____	_____	

**FORMULAIRE B: Formulaire de présentation de la soumission**

<b>FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION</b>	
<b>Dénomination sociale du soumissionnaire</b>	
<b>Représentant autorisé du soumissionnaire aux fins d'évaluation (p. ex., pour des précisions)</b>	Nom
	Titre
	Adresse
	N° de téléphone
	N° de télécopieur
	Courriel
<b>Numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA) du soumissionnaire</b> [voir la clause 2003 des instructions et conditions uniformisées]	
<b>Compétence relative au contrat</b> : Province du Canada qui aura la compétence juridique pour tout contrat subséquent, au choix du soumissionnaire (si différente de celle indiquée dans la demande de soumissions).	
Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète de toutes les personnes qui participent actuellement à leur <b>conseil d'administration</b> . Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre d'entreprise individuelle, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent indiquer le nom du ou des propriétaires. Les soumissionnaires qui soumissionnent à titre de sociétés, de sociétés de personnes, d'entreprises ou d'associations de personnes ou d'entreprises n'ont pas à fournir de liste de noms.	

N° de l'invitation - Sollicitation No.

F1700-150667/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

F1700-150667

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier  
538247

Id de l'acheteur - Buyer ID

VAN795

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

En apposant ma signature ci-après, j'atteste, au nom du soumissionnaire, que j'ai lu la demande de soumissions en entier, y compris les documents incorporés par renvoi dans la demande et que :

1. le soumissionnaire considère que lui-même et ses produits peuvent répondre aux exigences obligatoires décrites dans la demande de soumissions;
2. la soumission est valide pour la période indiquée dans la demande de soumissions;
3. tous les renseignements fournis dans la soumission sont complets, véridiques et exacts;
4. si un contrat est attribué au soumissionnaire, ce dernier acceptera toutes les modalités déterminées dans les clauses du contrat subséquent comprises dans la demande de soumission.

**Signature du représentant autorisé du soumissionnaire**

N° de l'invitation - Solicitation No.

F1700-150667/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

F1700-150667

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier  
538247

Id de l'acheteur - Buyer ID

VAN795

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

**NOTE TO BIDDERS:** Please use **ONE** of the two mailing labels below and affix it securely to the outside of the envelope or package containing your bid submitted by mail or courier. Always ensure your company name, return address, open bidding solicitation number and closing date appear legibly on the outside of your bid submission.

**AVIS AUX FOURNISSEURS:** Pour le retour par la poste ou par messenger, veuillez utiliser **UNE** des étiquettes d'envoi ci-dessous et apposez-la à l'extérieur de votre enveloppe ou du colis contenant votre offre. Assurez-vous que le nom de votre compagnie, l'adresse de retour, le numéro de l'invitation ouverte à soumissionner et la date de clôture soient lisibles à l'extérieur de votre offre.

---

**Bid Receiving  
Public Works & Government Services Canada  
219 - 800 BARRARD STREET  
VANCOUVER BC V6Z 0B9**

**Solicitation No. : F1700-150667/A**

**Solicitation Closes at: 2:00 PM PT  
On January 27, 2016**

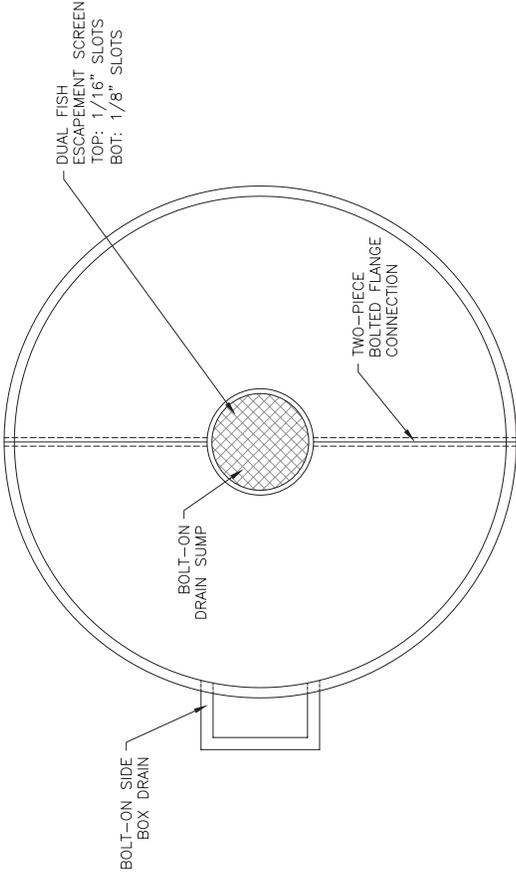
---

**Réception des soumissions  
Travaux publics et services gouvernementaux Canada  
800 rue Burrard, 219  
Vancouver (C.-B) V6Z 0B9**

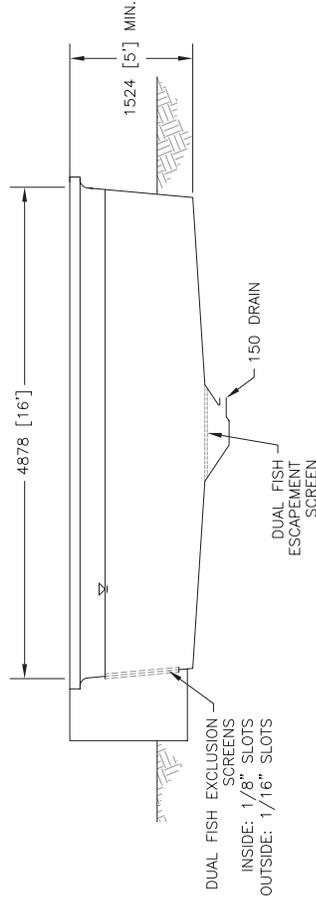
**N° de l'invitation : F1700-150667/A**

**La réception des soumissions prend fin le: janvier 27, 2016  
à: 14:00 PT**

---



**PLAN**  
SCALE: NONE 1



**ELEVATION**  
SCALE: NONE 2

<b>FISHERIES AND OCEANS CANADA</b> REAL PROPERTY AND SAFETY AND SECURITY	
<b>FIBREGLASS REINFORCED PLASTIC FISH REARING TUB</b>	SCALE: MS START DATE: DRAWING NUMBER: 1

DWG. NO.	DRAWING REFERENCES	NOTES	NO.	DATE	REVISIONS